

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 126 862

②1 N° d'enregistrement national : **21 09616**

⑤1 Int Cl⁸ : **A 47 F 3/022 (2020.12), A 47 F 5/11, 7/00**

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 14.09.21.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 17.03.23 Bulletin 23/11.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : **DIAM INTERNATIONAL SAS Société par actions simplifiée à associé unique — FR.**

⑦2 Inventeur(s) : **GHIRONZI Jérôme et NICOULEAU Laurent, Clément.**

⑦3 Titulaire(s) : **DIAM INTERNATIONAL SAS Société par actions simplifiée à associé unique.**

⑦4 Mandataire(s) : **Lavoix.**

⑤4 **Module de présentation pour présentoir de vente, notamment de produits cosmétiques.**

⑤7 Module de présentation pour présentoir de vente, notamment de produits cosmétiques

Module de présentation (10) pour présentoir de vente, en kit ou à l'état monté, comprenant :

- une pièce (12) en matière plastique thermoformée comportant une face supérieure (16) définissant une pluralité de logements (20, et des montants (18) s'étendant vers le bas à partir de la face supérieure,

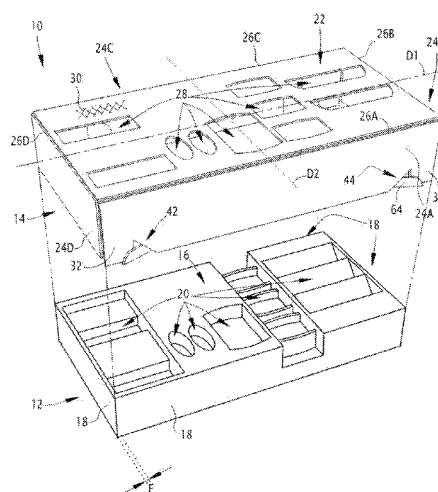
- une coiffe (14) en carton, à l'état de feuille pliable ou à l'état monté, configurée pour coiffer la pièce à l'état monté.

La coiffe comprend :

- une face principale (22) prévue pour épouser la face supérieure, et définissant une pluralité d'ouvertures (28) adaptées pour former des orifices d'accès aux logements, et

- une pluralité de rabats (24A, 24B, 24C, 24D) adaptés pour être pliés et fixés les uns aux autres deux-à-deux autour de la direction d'élévation, les rabats étant destinés à s'étendre contre les montants (18) à l'état monté.

Figure pour l'abrégié : Figure 1



FR 3 126 862 - A1



Description

Titre de l'invention : Module de présentation pour présentoir de vente, notamment de produits cosmétiques

- [0001] La présente invention concerne un module de présentation pour présentoir de vente, notamment de produits cosmétiques.
- [0002] L'invention concerne également un procédé de montage d'un tel module de présentation.
- [0003] Un produit cosmétique est ici avantageusement un produit tel que défini dans le Règlement CE numéro 1023/2009 du Parlement européen et du Conseil, daté du 30 novembre 2009, relatif aux produits cosmétiques.
- [0004] Les présentoirs de vente comportent usuellement des compartiments, avantageusement de dimensions standard prédéfinies, dans lesquels sont placés des modules de présentation. Chaque module de présentation définit sur sa face supérieure des logements dans lesquels les produits cosmétiques sont placés. La face supérieure comporte généralement, autour des logements, des impressions à but décoratif ou informatif. Chaque module de présentation permet de présenter les produits cosmétiques d'une manière particulière, liée à la nature et l'agencement des logements, et aux impressions. Un module de présentation est par exemple associé à une collection de produits cosmétiques
- [0005] L'intérêt des modules de présentation est qu'ils peuvent être changés facilement et fréquemment, typiquement tous les un à trois mois, lorsqu'on souhaite passer d'un type de présentation à un autre, par exemple si une collection a changé.
- [0006] Un type connu de module de présentation est une pièce en matière plastique injectée, d'une épaisseur d'environ 2,5 mm. Un autre type connu est en carton massif, c'est-à-dire qu'il est constitué par un volume de carton sur toute la profondeur du compartiment et défini en creux les logements. Du fait de leur structure, de tels modules ont une « mauvaise note environnementale », car ils entraînent un gaspillage éventuel de matériaux, nuisible à l'environnement en général.
- [0007] Un but de l'invention est donc de permettre de fournir un module de présentation présentant une « note environnementale » améliorée, c'est-à-dire un module de présentation dont la production et l'utilisation est plus respectueuse de l'environnement.
- [0008] A cet effet, l'invention a pour objet un module de présentation pour présentoir de vente, notamment de produits cosmétiques, en kit ou à l'état monté, comprenant :
- [0009] - une pièce en matière plastique thermoformée comportant une face supérieure s'étendant perpendiculairement à une direction d'élévation, et des montants faisant saillie à partir de la face supérieure dans la direction d'élévation vers le bas, la face su-

périure définissant une pluralité de logements destinés à recevoir les produits cosmétiques, et

- [0010] - une coiffe en carton, à l'état de feuille pliable ou à l'état monté, configurée pour coiffer la pièce à l'état monté,
- [0011] la coiffe comprenant :
- [0012] - une face principale prévue pour épouser ladite face supérieure, et définissant une pluralité d'ouvertures adaptées pour former des orifices d'accès aux logements, et
- [0013] - une pluralité de rabats séparés de la face principale par une pluralité de pliures et adaptés pour être pliés selon les pliures et pour être fixés les uns aux autres deux-à-deux autour de la direction d'élévation, les rabats étant destinés à s'étendre contre les montants à l'état monté.
- [0014] Selon des modes de réalisation particuliers, le module de présentation comprend l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prise(s) isolément ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles :
- [0015] - la face principale de la coiffe est rectangulaire et s'étend dans une première direction transversale et dans une deuxième direction transversale perpendiculaires l'une à l'autre, et à la direction d'élévation à l'état monté, la pluralité de rabats comprenant, à l'état de feuille pliable : un premier rabat et un deuxième rabat séparés de la face principale respectivement par une première pliure et une deuxième pliure s'étendant dans la première direction transversale, chacun du premier rabat et du deuxième rabat formant deux languettes, les deux languettes étant extrémales dans la première direction transversale ; un troisième rabat et un quatrième rabat séparés de la face principale respectivement par une troisième pliure et une quatrième pliure s'étendant dans la deuxième direction transversale, chacun du troisième rabat et du quatrième rabat comportant, selon la deuxième direction transversale, une partie médiane et deux parties latérales, les deux parties latérales étant séparées de la partie médiane respectivement par deux pliures secondaires parallèles à la première direction transversale, chacune des deux parties latérales comportant une fente définissant un élément de blocage dans chacune des deux parties latérales, chacune des deux languettes de chacun du premier rabat et du deuxième rabat étant reçue, à l'état monté, respectivement dans la fente de chacune des deux parties latérales de chacun du troisième rabat et du quatrième rabat, l'élément de blocage de chacune des deux parties latérales de chacun du troisième rabat et du quatrième rabat maintenant le premier rabat et le deuxième rabat respectivement contre deux des montants ;
- [0016] - les deux languettes de chacun du premier rabat et du deuxième rabat sont formées respectivement par deux encoches situées sur un bord périphérique de chacun du premier rabat et du deuxième rabat, ledit bord périphérique étant à l'opposé à la face principale dans la deuxième direction transversale ;

- [0017] - chacune des deux encoches est en « V » et comprend un bord rectiligne formant une moitié du « V », et un bord curviligne convexe formant une autre moitié du « V », le bord rectiligne étant situé du côté de l'autre des deux encoches par rapport au bord curviligne dans la première direction transversale ;
- [0018] - dans chacun du troisième rabat et du quatrième rabat, la fente de l'une des deux parties latérales et la fente de l'autre des deux parties latérales s'étendent à partir d'un bord périphérique opposé à la face principale dans la première direction transversale, et sont dirigées à l'opposé l'une de l'autre dans la deuxième direction transversale, l'élément de blocage de chacune des deux parties latérales s'étendant entre la fente et ledit bord périphérique ;
- [0019] - la pièce présente une épaisseur comprise entre 1 mm et 2 mm ;
- [0020] - la pièce est en polystyrène recyclé, en poly(méthacrylate de méthyle) ou en poly(téréphtalate d'éthylène) ;
- [0021] - la coiffe présente un grammage compris entre 600 et 800 g/m² ; et
- [0022] - les pliures de la coiffe sont rainées.
- [0023] L'invention a également pour objet un procédé de montage d'un module de présentation tel que décrit ci-dessus, comprenant les étapes suivantes :
- [0024] - mise de la coiffe à l'état monté, en pliant les rabats selon les pliures et en les fixant les uns aux autres deux-à-deux autour de la direction d'élévation, et
- [0025] - pose de la face principale de la coiffe sur la pièce, la face principale épousant la face supérieure de la pièce, la coiffe coiffant la pièce et les rabats s'étendant contre les montants à l'état monté.
- [0026] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :
- [0027] [Fig.1] la [Fig.1] est une vue éclatée, en perspective, d'un module de présentation selon l'invention, à l'état monté, et
- [0028] [Fig.2] la [Fig.2] est une vue en perspective de la coiffe du module de présentation représenté sur la [Fig.1], la coiffe étant à l'état non monté, sous forme de feuille pliable.
- [0029] En référence aux figures 1 et 2, on décrit un module de présentation 10 selon l'invention.
- [0030] Le module de présentation 10 est destiné à prendre place dans un présentoir de vente (non représenté), par exemple dans un compartiment prévu, de par ses dimensions, à cet effet. Le module de présentation 10 est adapté pour présenter des produits (non représentés), notamment cosmétiques.
- [0031] Le module de présentation 10 comprend une pièce 12 en matière plastique thermoformée, et une coiffe 14 en carton configurée pour coiffer la pièce.
- [0032] Le module de présentation 10 est mobile entre un état en kit, dans lequel la coiffe 14

est par exemple à l'état de feuille pliable, comme représenté sur la [Fig.2], et un état monté, dans lequel la coiffe 14 coiffe la pièce 12, comme représenté sur la [Fig.1] en rapprochant la pièce 12 et la coiffe 14 selon une direction d'élévation V.

- [0033] Comme visible sur la [Fig.1], la pièce 12 comporte une face supérieure 16 s'étendant perpendiculairement à la direction d'élévation V, et des montants 18 (dont deux sont cachés) faisant saillie à partir de la face supérieure dans la direction d'élévation V vers le bas. La pièce 12 présente par exemple une forme générale parallélépipédique.
- [0034] La pièce 12 présente avantageusement une épaisseur E sensiblement constante, par exemple comprise entre 1 mm et 2 mm, plus particulièrement d'environ 1,5 mm.
- [0035] La pièce 12 est par exemple en polystyrène (PS) recyclé, en poly(méthacrylate de méthyle) (PMMA) ou en poly(téréphtalate d'éthylène) (PET). La pièce 12 est facilement obtenue en thermoformant une plaque (non représentée) en l'un de ces matériaux.
- [0036] La face supérieure 16 est par exemple rectangulaire. La face supérieure 16 définit une pluralité de logements 20 destinés à recevoir les produits cosmétiques. Excepté à l'endroit des logements 20, la face supérieure 16 est avantageusement sensiblement plane.
- [0037] Les logements 20 sont en nombre et formes variés, et définissent la spécificité du module de présentation 10, par exemple son adaptation à une collection de produits donnés.
- [0038] Les montants 18 sont par exemple sensiblement perpendiculaires à la face supérieure 16, et avantageusement plans.
- [0039] La coiffe 14 comprend une face principale 22 prévue pour épouser la face supérieure 16, et une pluralité de rabats 24A, 24B, 24C, 24D séparés de la face principale par une pluralité de pliures 26A, 26B, 26C, 26D délimitant la face principale. La coiffe 14 est avantageusement réalisée à partir d'une feuille de carton, dont le grammage est par exemple compris entre 600 et 800 g/m². Le grammage est par exemple d'environ 700g/m².
- [0040] La face principale 22 s'étend dans une première direction transversale T1 et une deuxième direction transversale T2 perpendiculaires entre elles et à la direction d'élévation V.
- [0041] La face principale 22 présente avantageusement des dimensions sensiblement égales à celles de la face supérieure 16. La face principale 22 est rectangulaire dans l'exemple représenté.
- [0042] La face principale 22 définit une pluralité d'ouvertures 28 adaptées pour former des orifices d'accès aux logements 20, lesquels s'étendent donc sous les ouvertures.
- [0043] La face principale 22 comporte avantageusement des impressions 30 (symbolisées sur la [Fig.2]) à but décoratif et/ou informatif concernant les produits.

- [0044] Par « impression », on entend ici un ou des motifs imprimés pouvant être des textes, des images, des dessins, un fond neutre ou coloré..., etc.
- [0045] Les rabats 24A, 24B, 24C, 24D sont adaptés pour être pliés respectivement selon les pliures 26A, 26B, 26C, 26D et pour être fixés les uns aux autres deux-à-deux autour de la direction d'élévation V, les rabats étant destinés à s'étendre contre les montants 18 à l'état monté.
- [0046] Un premier rabat 24A et un deuxième rabat 24C sont séparés de la face principale 22 respectivement par une première pliure 26A et une deuxième pliure 26C s'étendant dans la première direction transversale T1.
- [0047] Un troisième rabat 24B et un quatrième rabat 24D sont séparés de la face principale 22 respectivement par une troisième pliure 26B et une quatrième pliure 26D s'étendant dans la deuxième direction transversale T2.
- [0048] Comme visible sur la [Fig.2], le premier rabat 24A et le deuxième rabat 24C sont par exemple symétriques l'un de l'autre par rapport à une droite D1 parallèle à la première direction transversale T1, aussi seul le premier rabat sera décrit ci-après.
- [0049] Le premier rabat 24A forme deux languettes 32, 34, les languettes étant extrémales dans la première direction transversale T1. Outre la première pliure 26A, le premier rabat 24A est par exemple délimité par deux découpes latérales 36, 38 avantageusement parallèles à la deuxième direction transversale T2, et par un bord périphérique 40 dont la direction générale est avantageusement parallèle à la première direction transversale T1.
- [0050] Le bord périphérique 40 est à l'opposé de la face principale 22 dans la deuxième direction transversale T2. Le bord périphérique 40 comporte par exemple deux encoches 42, 44 symétriques l'une de l'autre par rapport à une droite D2 parallèle à la deuxième direction transversale T2.
- [0051] Les languettes 32, 34 sont par exemple formées par la découpe latérale 36 et par l'encoche 42 pour l'une d'entre elles, et par la découpe latérale 38 et par l'encoche 44 pour l'autre.
- [0052] Chacune des deux encoches 42, 44 est avantageusement en « V » et comprend un bord rectiligne 46 formant une moitié du « V », et un bord curviligne 48 convexe formant une autre moitié du « V », le bord rectiligne 46 étant situé du côté de l'autre des deux encoches par rapport au bord curviligne 48 dans la première direction transversale T1.
- [0053] Le troisième rabat 24B et le quatrième rabat 24D sont par exemple symétriques l'un de l'autre par rapport à la droite D2, aussi seul le troisième rabat 24B sera décrit ci-après.
- [0054] Le troisième rabat 24B comporte, selon la deuxième direction transversale T2, une partie médiane 50 et deux parties latérales 52, 54.

- [0055] Les deux parties latérales 52, 54 sont séparées de la partie médiane 50 respectivement par deux pliures secondaires 56, 58 parallèles à la première direction transversale T1. Chacune des deux parties latérales 52, 54 comporte une fente 60, 62 définissant un élément de blocage 64, 66 dans chacune des deux parties latérales.
- [0056] Avantagement, les fentes 60, 62 s'étendent à partir d'un bord périphérique 68 situé à l'opposé à la face principale 22 dans la première direction transversale T1, et sont dirigées à l'opposé l'une de l'autre dans la deuxième direction transversale T2. Les fentes 60, 62 ont par exemple une forme générale en quart de cercle.
- [0057] En variantes, d'autres formes, par exemple en « L », sont possibles.
- [0058] A l'état monté, les fentes 60, 62 de chacun du troisième rabat 24B et du quatrième rabat 24D sont adaptées pour recevoir les languettes 32, 34 de chacun du premier rabat 24A et du deuxième rabat 24C.
- [0059] Les éléments de blocage 64, 66 s'étendent par exemple entre les fentes 60, 62 et le bord périphérique 68 dans la première direction transversale T1.
- [0060] Les éléments de blocage 64, 66 de chacun du troisième rabat 24B et du quatrième rabat 24D sont adaptés pour maintenir le premier rabat 24A et le deuxième rabat 24C respectivement contre deux des montants 18.
- [0061] Les languettes 32, 34 sont adaptées pour buter contre le fond 70 des fentes 60, 62 et pour maintenir le troisième rabat 24B et le quatrième rabat 24D contre deux autres des montants 18.
- [0062] Les pliures 26A à 26D et les pliures secondaires 56, 58 sont avantageusement rainées pour faciliter les pliages.
- [0063] Le montage du module de présentation 10 va maintenant être décrit.
- [0064] La coiffe 14, initialement sous forme de feuille pliable, comme représenté sur la [Fig.2], est mise à l'état monté, en pliant les rabats 24A à 24D selon les pliures 26A à 26D et en les fixant les uns aux autres deux-à-deux autour de la direction d'élévation V. Puis, la coiffe 14 est posée sur la pièce 12, la face principale 22 épousant la face supérieure 16 de la pièce. Ainsi, la coiffe 14 coiffe la pièce 12 à l'état monté, les rabats 24A à 24D s'étendant contre les montants 18. Le module de présentation 10 peut ensuite être inséré dans un compartiment d'un présentoir de vente.
- [0065] En variante, la coiffe 14 à l'état de feuille pliable est placée sur la pièce 12 avant d'être montée, et la fixation de rabats 24A à 24D les uns sur les autres a lieu ensuite.
- [0066] Plus précisément, dans l'exemple, la fixation des rabats 24A à 24D a lieu de la manière suivante.
- [0067] Le troisième rabat 24B et le quatrième rabat 24D sont d'abord pliés à 90° selon les pliures 26B et 26D. Les parties latérales 52, 54 du troisième rabat 24B et du quatrième rabat 24D sont pliées selon les pliures secondaires 56, 58 à 90° pour venir sous le premier rabat 24A et le deuxième rabat 24C.

- [0068] Puis, le premier rabat 24A et le deuxième rabat 24C sont pliés à 90° selon les pliures 26A et 26C pour venir contre les parties latérales 52, 54 du troisième rabat 24B et du quatrième rabat 24D.
- [0069] Les éléments de blocage 64, 66 du troisième rabat 24B et du quatrième rabat 24D sont légèrement soulevés pour permettre l'insertion des languettes 32, 34 du premier rabat 24A et du deuxième rabat 24C dans les fentes 60, 62 du troisième rabat 24B et du quatrième rabat 24D. Ceci est facilité par l'inclinaison du côté rectiligne 46 des encoches 42, 44 par rapport au bord périphérique 40. Le côté curviligne 48 de chacune des encoches 42, 44 vient buter au fond des fentes 60, 62 du troisième rabat 24B et du quatrième rabat 24D, ce qui, d'une part, bloque le troisième rabat 24B sur le premier rabat 24A et le deuxième rabat 24B, et, d'autre part, bloque le quatrième rabat 24D sur le premier rabat 24A et le deuxième rabat 24B.
- [0070] En outre, les éléments de blocage 64, 66 du troisième rabat 24B et du quatrième rabat 24D recouvrent partiellement le premier rabat 24A et le deuxième rabat 24C, ce qui empêche ces derniers de se déplier.
- [0071] La coiffe 14 est par ailleurs démontable en réalisant les opérations inverses à celles décrites ci-dessus.
- [0072] Grâce aux caractéristiques ci-dessus, le module de présentation 10 est facile à monter et démonter et est plus respectueux de l'environnement.
- [0073] Par rapport à un module de présentation actuel en matière plastique, le module de présentation 10 offre un gain de poids d'environ 30%. La coiffe 14 est facilement séparable du reste du module de présentation et est recyclable.

Revendications

[Revendication 1]

Module de présentation (10) pour présentoir de vente, notamment de produits cosmétiques, en kit ou à l'état monté, comprenant :

- une pièce (12) en matière plastique thermoformée comportant une face supérieure (16) s'étendant perpendiculairement à une direction d'élévation (V), et des montants (18) faisant saillie à partir de la face supérieure (16) dans la direction d'élévation (V) vers le bas, la face supérieure (16) définissant une pluralité de logements (20) destinés à recevoir les produits cosmétiques, et
- une coiffe (14) en carton, à l'état de feuille pliable ou à l'état monté, configurée pour coiffer la pièce (12) à l'état monté, la coiffe (14) comprenant :
 - une face principale (22) prévue pour épouser ladite face supérieure (16), et définissant une pluralité d'ouvertures (28) adaptées pour former des orifices d'accès aux logements (20), et
 - une pluralité de rabats (24A, 24B, 24C, 24D) séparés de la face principale (22) par une pluralité de pliures (26A, 26B, 26C, 26D) et adaptés pour être pliés selon les pliures (26A, 26B, 26C, 26D) et pour être fixés les uns aux autres deux-à-deux autour de la direction d'élévation (V), les rabats (24A, 24B, 24C, 24D) étant destinés à s'étendre contre les montants (18) à l'état monté.

[Revendication 2]

Module de présentation (10) selon la revendication 1, dans lequel la face principale (22) de la coiffe (14) est rectangulaire et s'étend dans une première direction transversale (T1) et dans une deuxième direction transversale (T2) perpendiculaires l'une à l'autre, et à la direction d'élévation (V) à l'état monté, la pluralité de rabats (24A, 24B, 24C, 24D) comprenant, à l'état de feuille pliable :

- un premier rabat (24A) et un deuxième rabat (24C) séparés de la face principale (22) respectivement par une première pliure (26A) et une deuxième pliure (26C) s'étendant dans la première direction transversale (T1), chacun du premier rabat (24A) et du deuxième rabat (24C) formant deux languettes (32, 34), les deux languettes (32, 34) étant extrémales dans la première direction transversale (T1),
- un troisième rabat (24B) et un quatrième rabat (24D) séparés de la face principale (22) respectivement par une troisième pliure (26B) et une quatrième pliure (26D) s'étendant dans la deuxième direction transversale (T2), chacun du troisième rabat (24B) et du quatrième rabat

(24D) comportant, selon la deuxième direction transversale (T2), une partie médiane (50) et deux parties latérales (52, 54), les deux parties latérales (52, 54) étant séparées de la partie médiane (50) respectivement par deux pliures secondaires (56, 58) parallèles à la première direction transversale (T1), chacune des deux parties latérales (52, 54) comportant une fente (60, 62) définissant un élément de blocage (64, 66) dans chacune des deux parties latérales (52, 54), chacune des deux languettes (32, 34) de chacun du premier rabat (24A) et du deuxième rabat (24C) étant reçue, à l'état monté, respectivement dans la fente (60, 62) de chacune des deux parties latérales (52, 54) de chacun du troisième rabat (24B) et du quatrième rabat (24D), l'élément de blocage (64, 66) de chacune des deux parties latérales (52, 54) de chacun du troisième rabat (24B) et du quatrième rabat (24D) maintenant le premier rabat (24A) et le deuxième rabat (24C) respectivement contre deux des montants (18).

[Revendication 3]

Module de présentation (10) selon la revendication 2, dans lequel les deux languettes (32, 34) de chacun du premier rabat (24A) et du deuxième rabat (24C) sont formées respectivement par deux encoches (42, 44) situées sur un bord périphérique (40) de chacun du premier rabat (24A) et du deuxième rabat (24C), ledit bord périphérique (40) étant à l'opposé à la face principale (22) dans la deuxième direction transversale (T2).

[Revendication 4]

Module de présentation (10) selon la revendication 2 ou 3, dans lequel chacune des deux encoches (42, 44) est en « V » et comprend un bord rectiligne (46) formant une moitié du « V », et un bord curviligne (48) convexe formant une autre moitié du « V », le bord rectiligne (46) étant situé du côté de l'autre des deux encoches (42, 44) par rapport au bord curviligne (48) dans la première direction transversale (T1).

[Revendication 5]

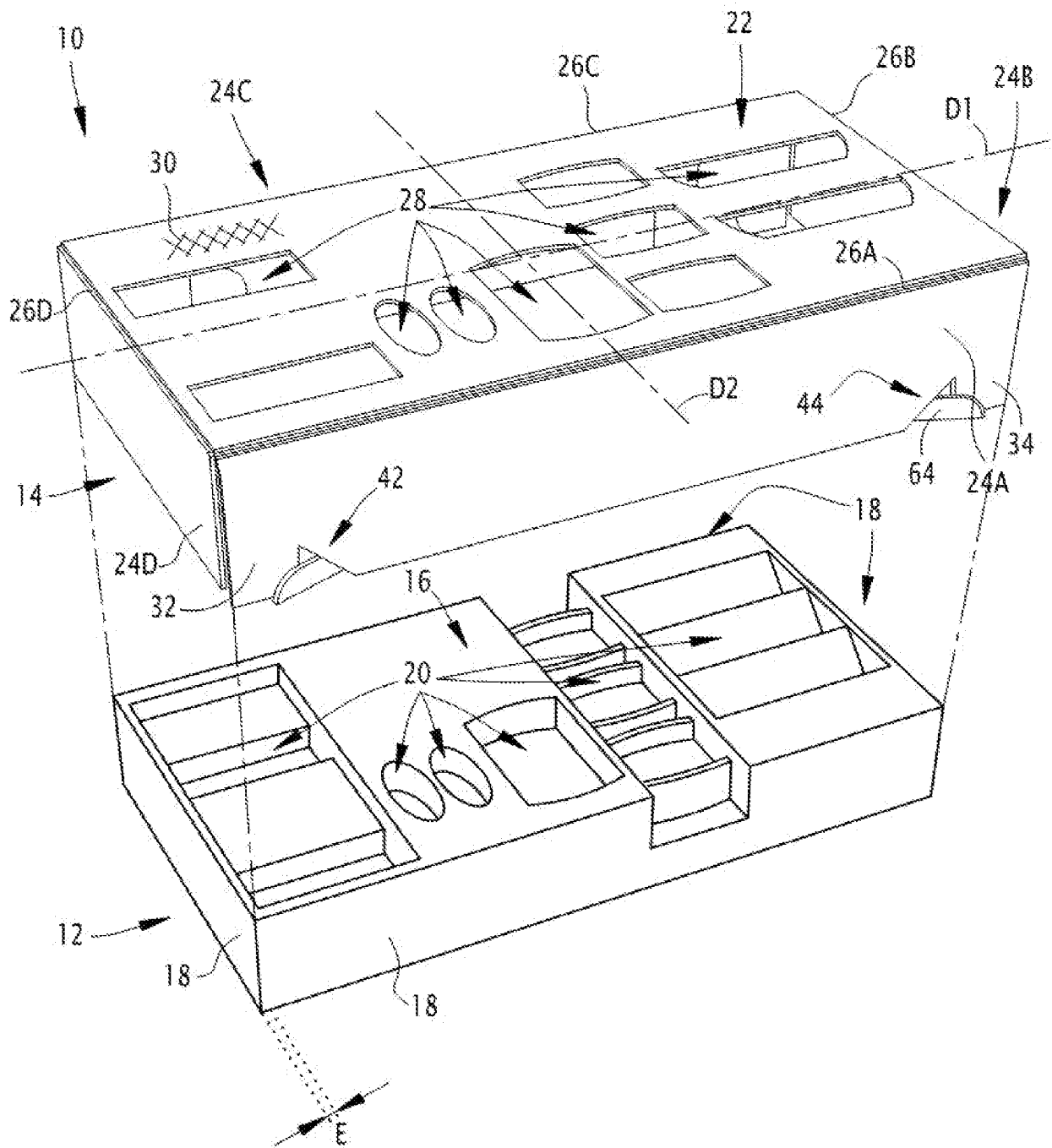
Module de présentation (10) selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, dans lequel, dans chacun du troisième rabat (24B) et du quatrième rabat (24D), la fente (60, 62) de l'une des deux parties latérales (52, 54) et la fente (60, 62) de l'autre des deux parties latérales (52, 54) s'étendent à partir d'un bord périphérique (68) opposé à la face principale (22) dans la première direction transversale (T1), et sont dirigées à l'opposé l'une de l'autre dans la deuxième direction transversale (T2), l'élément de blocage (64, 66) de chacune des deux parties latérales (52, 54) s'étendant entre la fente (60, 62) et ledit bord périphérique (68).

[Revendication 6]

Module de présentation (10) selon l'une quelconque des revendications

- 1 à 5, dans lequel la pièce (12) présente une épaisseur (E) comprise entre 1 mm et 2 mm.
- [Revendication 7] Module de présentation (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans lequel la pièce (12) est en polystyrène recyclé, en poly(méthacrylate de méthyle) ou en poly(téréphtalate d'éthylène).
- [Revendication 8] Module de présentation (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans lequel la coiffe (14) présente un grammage compris entre 600 et 800 g/m².
- [Revendication 9] Module de présentation (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, dans lequel les pliures (26A, 26B, 26C, 26D) de la coiffe (14) sont rainées.
- [Revendication 10] Procédé de montage d'un module de présentation (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, comprenant les étapes suivantes :
- mise de la coiffe (14) à l'état monté, en pliant les rabats (24A, 24B, 24C, 24D) selon les pliures (26A, 26B, 26C, 26D) et en les fixant les uns aux autres deux-à-deux autour de la direction d'élévation (V), et
 - pose de la face principale (22) de la coiffe (14) sur la pièce (12), la face principale (22) épousant la face supérieure (16) de la pièce (12), la coiffe (14) coiffant la pièce (12) et les rabats (24A, 24B, 24C, 24D) s'étendant contre les montants (18) à l'état monté.

[Fig. 1]



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 898777
FR 2109616

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 2008/197043 A1 (FREEZE TIMOTHY E [US] ET AL) 21 août 2008 (2008-08-21) * alinéas [0028], [0030]; figures 1,2 * -----	1,6-10	A47F3/022 A47F5/11 A47F7/00
X	CN 2 837 970 Y (CHEN ERLIN [CN]) 15 novembre 2006 (2006-11-15) * figures 3-5 * -----	1,7-10	
X	US 4 711 348 A (SCHLUGER ALLEN [US]) 8 décembre 1987 (1987-12-08) * figures 6, 11-16 * -----	1,7-10	
A	GB 754 916 A (JAMES AUSTIN LTD; WILLIAM JOHN STAINTON AUSTIN) 15 août 1956 (1956-08-15) * figures 1-2 * -----	2-5	
A	EP 0 016 879 A1 (KLIKLOK CORP [US]) 15 octobre 1980 (1980-10-15) * figures 4,5 * -----	2-5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A47F G09F B65D A45D A45C B31D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
23 mai 2022		Martinez Valero, J	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2109616 FA 898777**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **23-05-2022**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 2008197043	A1	21-08-2008	AUCUN		

CN 2837970	Y	15-11-2006	AUCUN		

US 4711348	A	08-12-1987	DE	3741389 A1	15-06-1989
			GB	2212963 A	02-08-1989
			US	4711348 A	08-12-1987

GB 754916	A	15-08-1956	AUCUN		

EP 0016879	A1	15-10-1980	AT	393818 B	27-12-1991
			AU	525053 B2	14-10-1982
			BE	880688 A	16-04-1980
			BR	7907837 A	09-12-1980
			CA	1099242 A	14-04-1981
			DK	41780 A	10-10-1980
			EP	0016879 A1	15-10-1980
			ES	253564 U	16-12-1980
			FI	793943 A	10-10-1980
			HU	184150 B	30-07-1984
			IE	49466 B1	16-10-1985
			JP	S627055 B2	14-02-1987
			JP	S55143244 A	08-11-1980
			MX	150749 A	11-07-1984
			NL	7908579 A	13-10-1980
			NO	151958 B	01-04-1985
			PL	220607 A1	20-10-1980
			PT	70520 A	01-12-1979
			US	4216897 A	12-08-1980
			YU	321779 A	28-02-1983
			ZA	796224 B	26-11-1980
